

## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

## Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER	
Raison sociale de l'entreprise	SAS	
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Ci-jointe la licence communautaire	
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE	

Liaison déclarée		
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :  Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré  Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés  Diminution de temps de parcours d'au moins 10%  Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés		
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°. rue. commune, coordonnées GPS au format décimal)	BOURG LES VALENCE 926 Montée du long - 26500 - Bourg-lès-Valence - France Point GPS Google Mans : 44 967729 4 886786	
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Sortie Autoroute A7 (Montélimar sud), 26780 Malataverne, France Point GPS Google Maps : 44.479444, 4.763597	

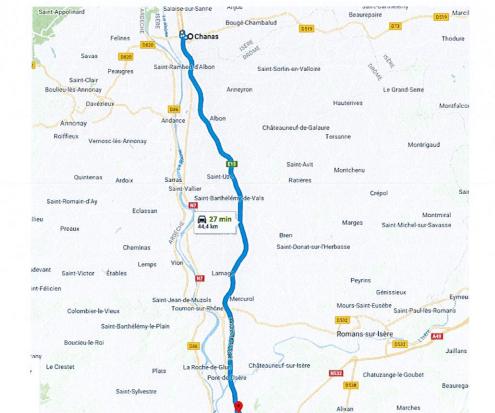
<sup>1 «</sup> Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce jointe : N° 1 Nom du fichier : Annexe 1 : Plan de la desserte BOURG LES VALENCE - MALATAVERNE
Temps de parcours	00h35 min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce jointe(s) : n° 2 Nom du fichier : "Annexe 2 - Fiche Horaire BOURG LES VALENCE-MALATAVERNE" 48 places maximum proposées par trajet Fréquence quotidienne avec une exploitation annuelle 365 jours/an 48 places par car * 2 trajets jour * 365 = 35 040 places maximales





## Origine:

- BOURG LES VALENCE
  - 926 Montée du long 26500 Bourg-lès-Valence France
- Point GPS Google Maps: 44.967729, 4.886786

## Destination:

- Malataverne
  - Sortie Autoroute A7 26780 Malataverne France
- Point GPS Google Maps: 44.479444, 4.763597

Temps de trajet : 0h35 min

Distance selon google maps: 44 kms

ANNEXE 2 — Fiche horaire BOURG LES VALENCE - Malataverne : demande d'autorisation ARAF

	BOURG LES VALENCE - Malataverne
	Aller
Jour de fonctionnement	Horaire 1
Lundi	07:35
Mardi	07:35
Mercredi	07:35
Jeudi	07:35
Vendredi	07:35
Samedi	07:35
Dimanche	07:35

	Malataverne -BOURG LES VALENCE
	RETOUR
Jour de fonctionnement	Horaire 1
Lundi	21:55
Mardi	21:55
Mercredi	21:55
Jeudi	21:55
Vendredi	21:55
Samedi	21:55
Dimanche	21:55